

Interdiction d'utilisation de l'ensemble des structures communales sportives, FÊTE FORAINE et de loisirs et des espaces de promenade
Période : à compter du samedi 04 octobre 2025 12h à 19h00

Mairie d'Étaples-sur-mer
1, Place du Général de Gaulle
BP 119
62630 Étaples-sur-mer

☎ 03 21 89 62 62

✉ contact@etaples-sur-mer.fr

🌐 www.etaples-sur-mer.fr

Le Maire de la Ville d'ETAPLES SUR MER,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les conditions météorologiques exceptionnelles,

Considérant qu'il est indispensable de prendre toutes les mesures utiles afin de sécuriser les usagers au vu **de l'alerte ORANGE préfectorale** afin d'éviter tout accident.

ARRETE:

ARTICLE I : Objet : Pour les structures communales et lieux suivants :

1) Date : Samedi 04 octobre 2025 de 12h00 jusque 19h00

2) Mesures :

Tous les lieux suivants seront interdits à toute pratique de sport ou de promenade et d'activité extérieure :

- Tous les espaces de sports et de loisirs extérieurs ;
- Parc du Clos Saint-Victor
- Terrains de football François Guilluy ; Daniel Martin ; et des associations
- Terrain de rugby (les Bergeries)
- Complexe du Pacific Jean Moulin (Pumptrack ; Skatepark ; City stade couvert ; terrain multisports)
- Complexe Jean Bigot
- Les bois et forêts ouverts au public
- Parcours sportif Jacques Brel
- Ensemble des jeux du Port
- Toute la longueur du Quai Napoléon 1^{er}
- LA FÊTE FORAINE Place du Général de Gaulle, Parking de la Canche et Quai Napoléon

ARTICLE II Exécution :

Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, ampliation sera adressée :

- à Monsieur Le Directeur du Centre Technique Municipal
- à Monsieur l'Adjudant-chef de la Gendarmerie d'Étaples-sur-mer,
- à Monsieur Le Chef de Police Municipale
- à Monsieur Le Directeur du Service des Sports

Monsieur Le Maire d'Étaples-sur-mer certifie le caractère exécutoire du présent arrêté en vertu de son affichage en Mairie (dans les locaux de la Mairie ouverts au public)

Fait à Étaples Sur Mer, le 04 octobre 2025

Le Maire



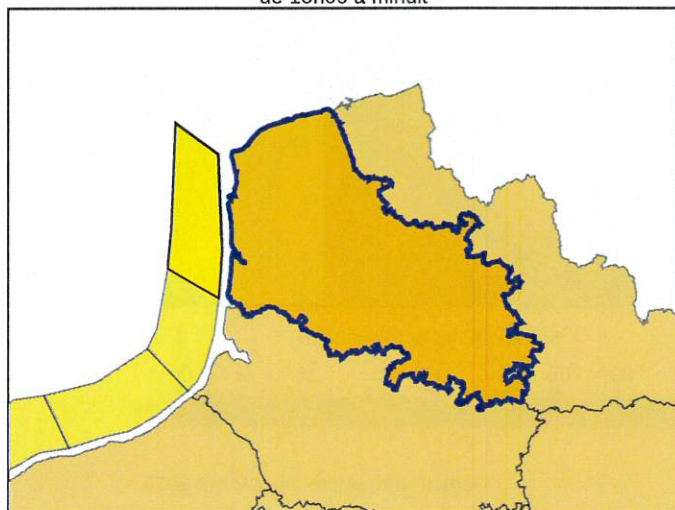
Le présent arrêté peut faire l'objet, dans les 2 mois, qui suivent sa publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire d'Étaples-sur-mer d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur Le Préfet du Pas-de-Calais d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille

Bulletin de suivi vigilance départemental Pas-de-Calais (62)

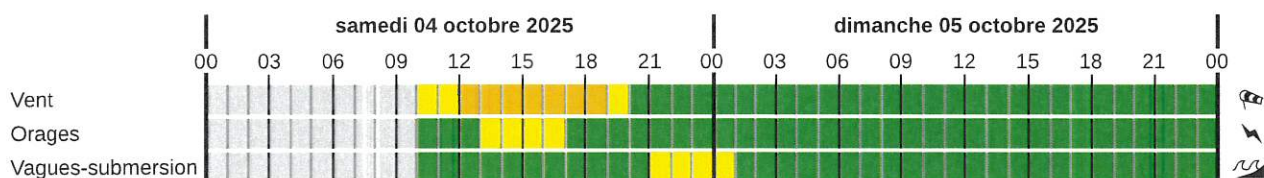
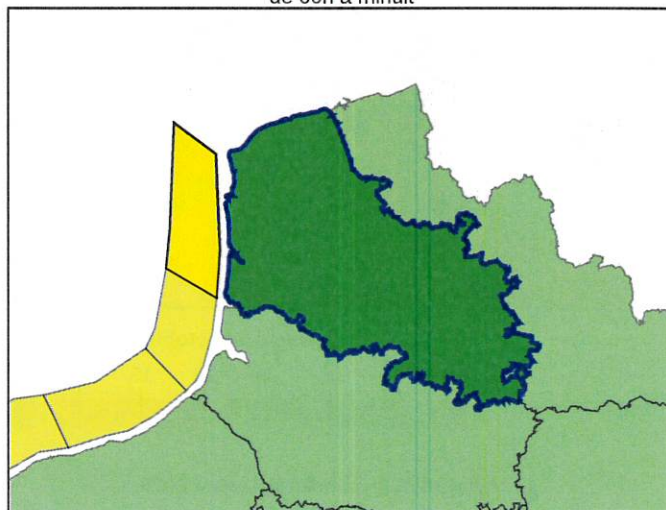
Émis le samedi 04 octobre 2025 à 10h00 par le Centre météorologique interrégional de Lille

Prochain bulletin le samedi 04 octobre à 12h00

Aujourd'hui : samedi 04 octobre 2025
de 10h00 à minuit



Demain : dimanche 05 octobre 2025
de 00h à minuit



Situation météorologique

Aujourd'hui samedi 04 octobre 2025

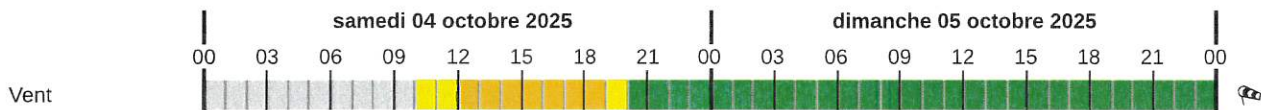
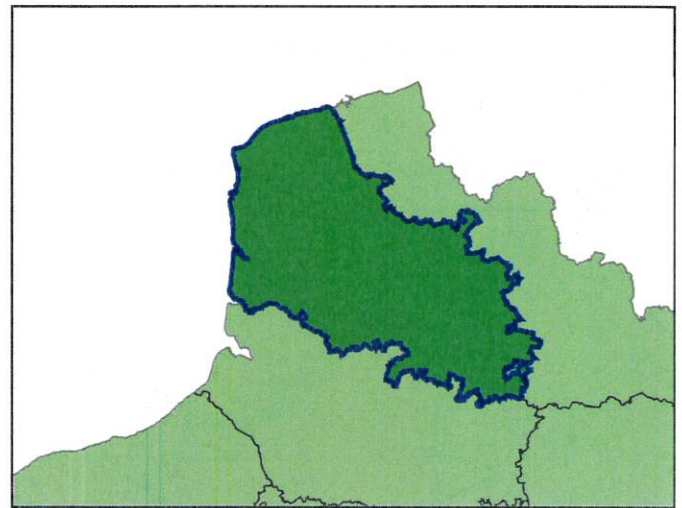
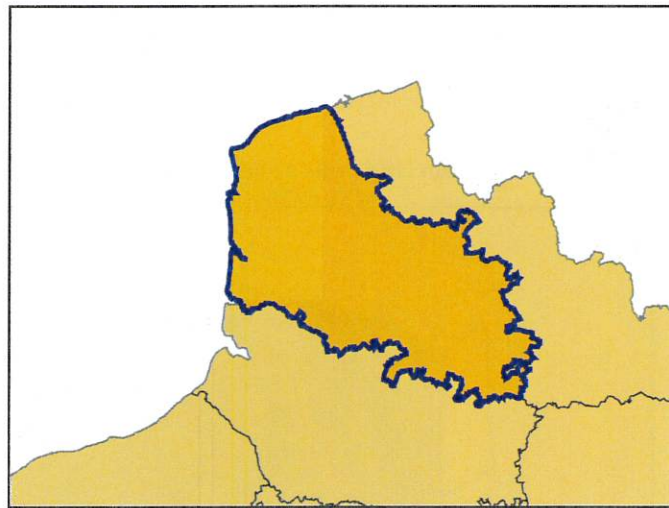
Demain dimanche 05 octobre 2025

Faits nouveaux : Passage en vigilance orange sur les 5 départements de la région Hauts-de-France à partir de 12 h légales

Situation générale : En lien avec la dépression "AMY" qui circule au nord de la mer du nord, le vent d'ouest se renforce fortement sous averse orageuse ce samedi à partir de la mi-journée et jusqu'en début de soirée.



Vent / Orange



Aujourd'hui samedi 04 octobre 2025

Demain dimanche 05 octobre 2025

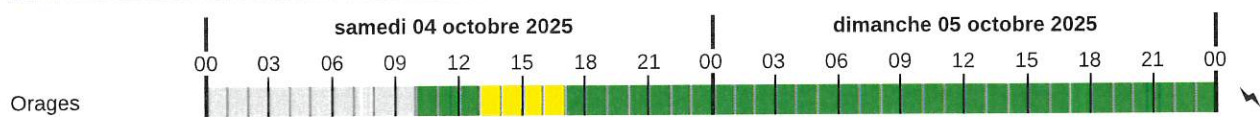
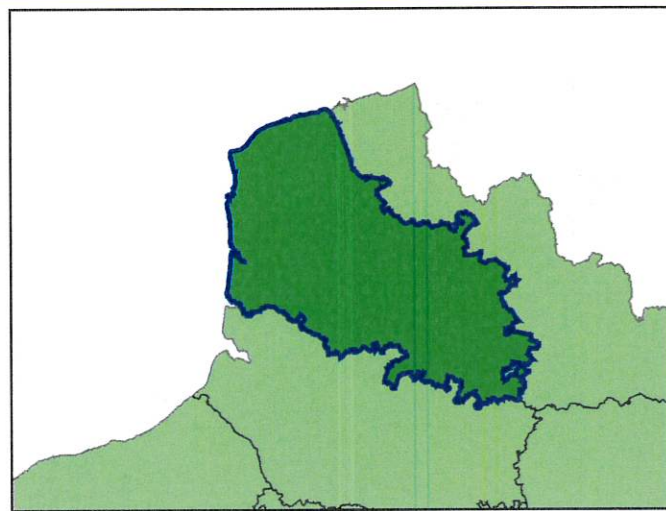
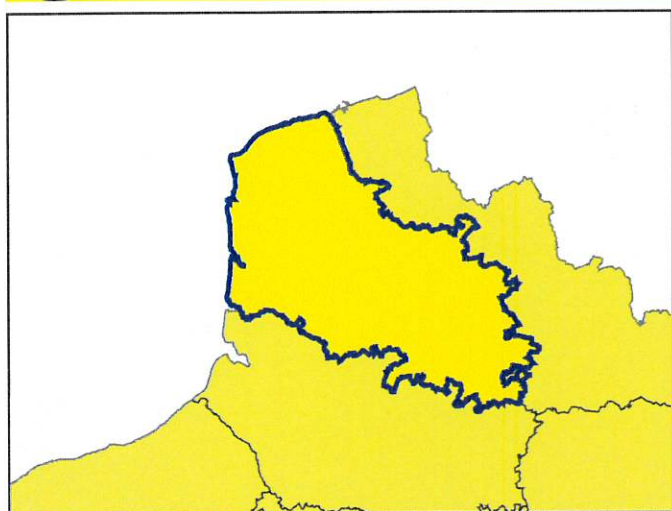
Qualification : Première tempête automnale nommée "AMY" nécessitant une vigilance particulière en raison des fortes rafales de vents occasionnées.

Observations notables : L'évènement n'a pas commencé.

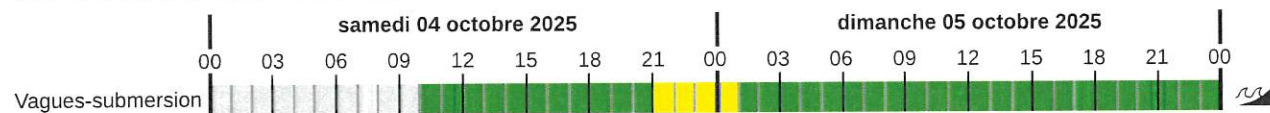
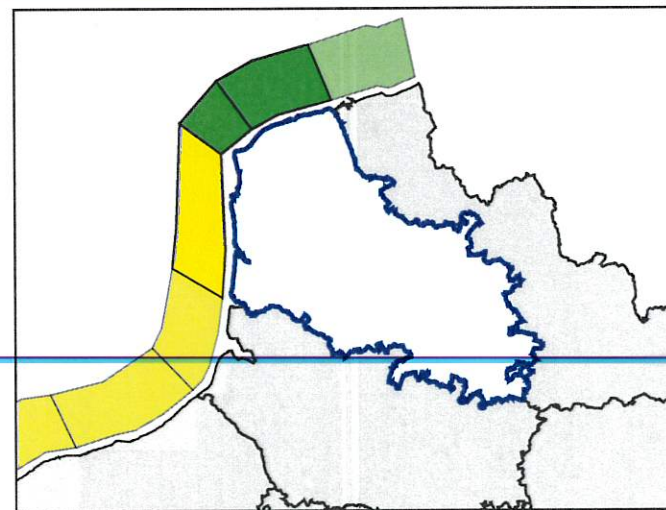
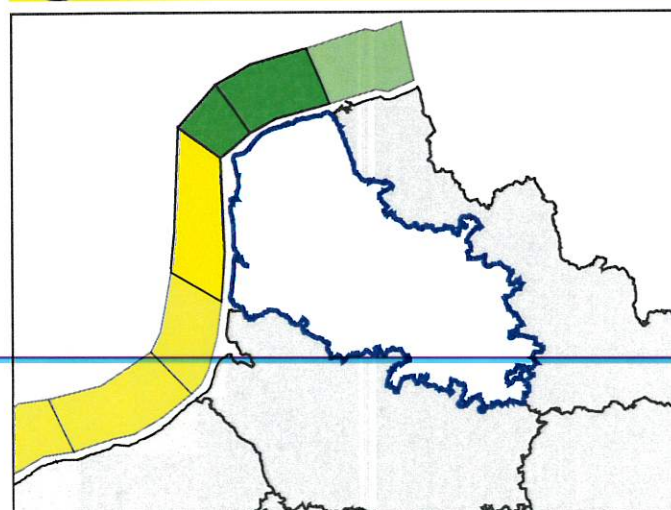
Évolution prévue : A l'arrière du passage pluvieux actif de ce matin, le vent s'oriente à l'ouest en se renforçant à partir de la mi-journée notamment avec de fortes rafales sous des averses orageuses. Sur le littoral de Manche, il est prévu des rafales de 100 à 120 km/h, voire 130 km/h localement. Dans l'intérieur des terres, les averses orageuses se développent plutôt au sud d'un axe Boulogne-Valenciennes. Au sud de cet axe les rafales atteignent 90 à 100 km/h, voire 110 km/h localement. Au nord de cet axe les rafales sont comprises entre 80 et 90 km/h, localement 100 km/h. Les averses orageuses disparaissent en soirée et le vent faiblit.



Orages / Jaune



Vagues-submersion / Jaune



[Conseils pour se protéger en Vigilance orange](#)

[Consultez les prévisions de Météo-France](#)

